



Acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse 2021 ou plus récent 2021-TP-10

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour l'acquisition d'une (1) chargeuse-rétrocaveuse 2021 ou plus récente.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à **10 h, le vendredi 15 octobre 2021**, au bureau de la greffière, à la Mairie de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à 10h05.

Les soumissions devront être déposées en un exemplaire original ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission;
- L'adjudicataire devra également fournir une garantie d'exécution qui doit correspondre à l'un ou l'autre des montants suivants :
 - a) un montant équivalant à 10% si la garantie est fournie sous la forme d'un chèque certifié, d'un mandat-poste ou d'une traite bancaire, tiré d'une institution financière;
 - b) un montant équivalant à 10% si la garantie est fournie sous la forme d'un cautionnement d'exécution de contrat émis par une Institution Financière.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 29 septembre 2021. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « G19 – 25101926 – Machinerie et outils » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « fourniture, acquisition, pépinière, chargeuse, rétrocaveuse, pelleuse ».

Pour toute question, s'adresser à Monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie : soumissions@ville.saint-sauveur.qc.ca

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 29 septembre 2021.

La greffière et directrice des Services juridiques,
Marie-Pier Pharand, avocate